

## AIDES AUX MESURES EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT 2021

**Annexe**

BÉNÉFICIAIRES	ENR.	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT ACCORDE	OBSERVATIONS
Centre d'Expérimentation de Fruits et Légumes de Midi-Pyrénées - CEFEL	ENV02959	Mesures 2021 en faveur de l'environnement	22 000 €	<p>Le CEFEL est un outil d'expérimentation performant, créé par les professionnels pour les professionnels, qui leur permet une meilleure adaptation aux évolutions techniques et aux attentes sociétales et environnementales. Il mène de nombreuses expérimentations ayant pour objectif l'amélioration des performances agronomiques, économiques et environnementales. Le programme 2021 porte ainsi sur 10 actions.</p> <p>Le programme correspond à la priorité 2 du volet agricole du SRDEII (Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation), notamment aux actions 3 (appuyer l'innovation et sa diffusion) et 4 (accompagner l'adaptation aux changements climatiques et la transition écologique).</p> <p>Le Département accorde une aide à ce programme dans le cadre de la convention signée avec la Région, dans le respect de l'article 94-4 de la loi NOTRe.</p>
Association départementale de lutte contre les maladies des animaux	00002804	Mesures 2021 en faveur de l'environnement	12 000 €	<p>Les abeilles, véritables sentinelles de l'environnement, jouent un rôle capital pour le maintien de la biodiversité notamment à travers leur fonction de pollinisation. C'est pourquoi il est indispensable de les protéger contre leurs prédateurs que sont le varroa et le frelon asiatique.</p> <p>Le programme de défense de l'abeille, élaboré par la section apicole de l'ALMA et qui utilise notamment des produits agréés en agriculture biologique, s'inscrit dans le cadre des actions 3 et 4 de la priorité 2 de la convention entre le Département et la Région en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture.</p>
Association Terre de liens	00002621	Mesures 2021 en faveur de l'environnement	4 000 €	<p>Le programme de Terre de Liens entre en cohérence avec plusieurs actions menées ou soutenues par le Département, notamment celles portées par la Chambre d'agriculture et l'ADEAR, en faveur notamment de la préservation des terres agricoles pour une production locale vertueuse et du développement de l'agro-écologie.</p> <p>Le programme correspond à la priorité 2 du volet agricole du SRDEII (Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation), notamment aux actions 3 (appuyer l'innovation et sa diffusion) et 4 (accompagner l'adaptation aux changements climatiques et la transition écologique).</p> <p>Le Département accorde une aide à ce programme dans le cadre de la convention signée avec la Région, dans le respect de l'article 94-4 de la loi NOTRe.</p>
<b>TOTAUX</b>			<b>38 000 €</b>	